Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_012-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2026

Date de convocation : 20/01/2026 **Date d'affichage :** 20/01/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 11 11

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février, à 09 Heures 00, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, JAOUEN Claude, BOUGEOT Frédéric, RICHARD Jacques, LARIVIERE-GILLET Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal

Absents :
FOUGLE Alain, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, DESMIDT Yves

Secrétaire de séance : Madame JOUCAN Isabelle

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_012-DE

N° B_DEL_2026_012

Objet **Informatique**

Mégalis - Participation et cotisation 2026

Par délibération DEL_2025_028 du 11 mars 2025, le conseil communautaire a validé la convention 2025-2029 pour l'accès au bouquet de services numériques avec le syndicat mixte Megalis Bretagne jusqu'au 31 décembre 2029.

La contribution annuelle d'accès aux services est fixée à :
- Subvention de fonctionnement : 2 394,52 € nets (non soumis à TVA)
- Bouquet de services : 13 000 € HT, soit 15 600 € TTC

Monsieur le Président propose de valider le montant de la subvention de fonctionnement 2026 de 2 394,52 € nets, et le montant de la contribution annuelle au bouquet de services 2026 d'un montant de 13 000 € HT, soit 15 600 € TTC.

Vu les crédits inscrits au budget principal 2026,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes aux services du syndicat mixte Megalis Bretagne,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE la subvention 2026 de fonctionnement d'un montant de 2 394,52 € nets au syndicat Mixte Mégalis Bretagne,

VALIDE la contribution annuelle 2026 d'un montant de 13 000 € HT soit 15 600 € TTC, au titre du bouquet de services, au syndicat Mixte Mégalis Bretagne.

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à leur versement.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 18/03/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Madame JOUCAN Isabelle

Le Président,
Claude Jaouen

